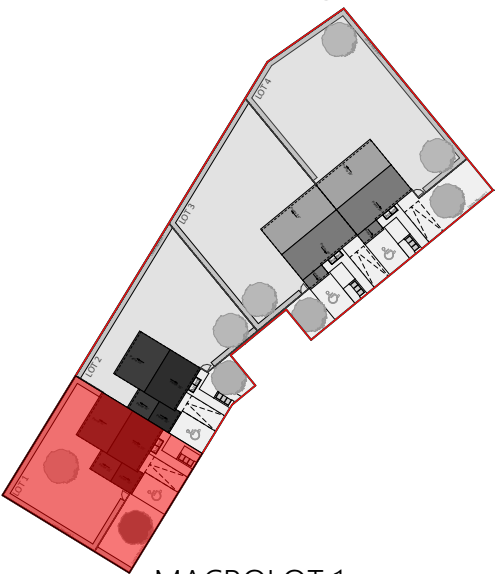




/ LE DOMAINE DE CASTILLE /

LOT 1 - GIRASOL - PLAN DU RDC

PLAN DE REPERAGE



MACROLOT 1

TABLEAUX DES SURFACES

| Pièces           | Surface habitable | dont                      |
|------------------|-------------------|---------------------------|
| Entrée           | 4,00 m²           |                           |
| Séjour - Cuisine | 31,36 m²          | 0,73 m² placard           |
| Salle d'eau      | 6,33 m²           | 0,63 m² placard technique |

SURFACE HABITABLE TOTALE 81,66m²

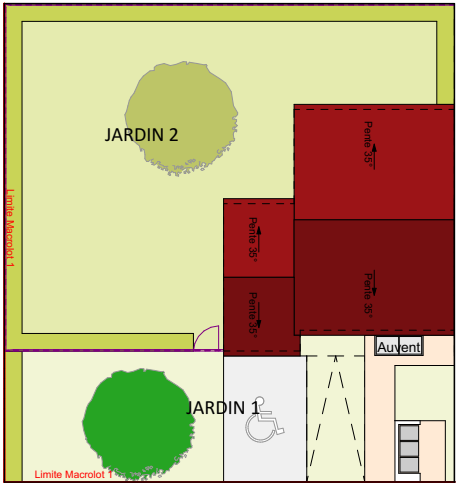
| Surfaces annexes |           |
|------------------|-----------|
| Garage           | 14,04 m²  |
| Jardin 1         | 97,90 m²  |
| Jardin 2         | 168,84 m² |

SURFACE DU TERRAIN 339,00 m²

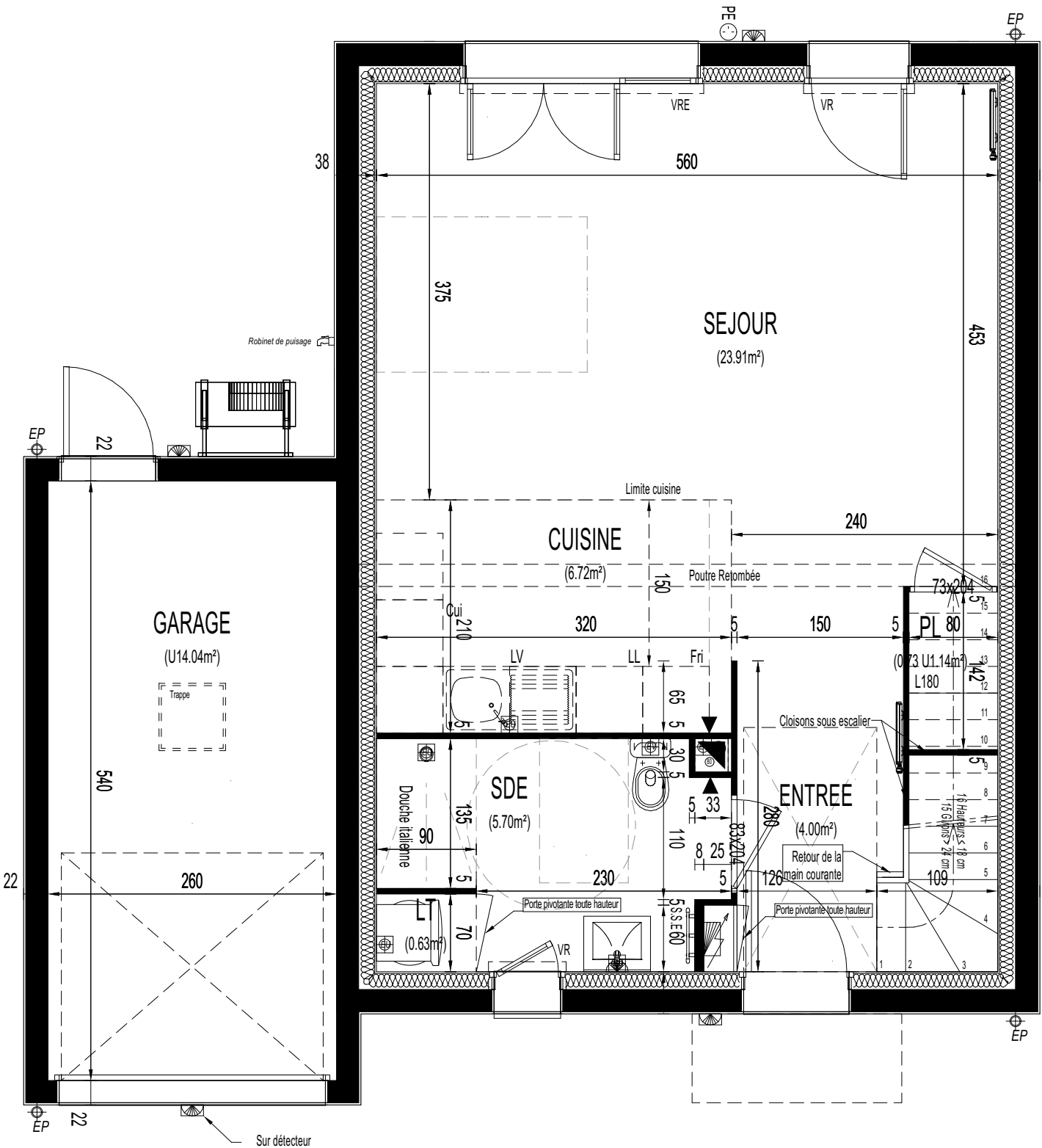
LEGENDES

|     |                 |    |                   |     |                    |
|-----|-----------------|----|-------------------|-----|--------------------|
| Cui | Cuisson         | LV | Lave-vaisselle    | PL  | Placard            |
| Fri | Réfrigérateur   | LL | Lave-linge        | VR  | Volet roulant      |
|     |                 |    |                   | VRE | Electrique         |
|     | Radiateur       |    | Pompe à chaleur   |     | Tableau électrique |
|     | Sèche serviette |    | Chaudière / Balon |     | Gaine technique    |

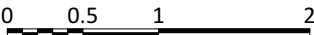
Echelle : 1:50 07/11/2025 Indice : 0



Echelle : 1:300



NOTA :  
- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.  
- Les cotes et surfaces sont données sont soumises aux tolérances réglementaires.  
- Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.  
- Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
- La surfaces des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.  
- Les plantations figurant sur le plan de représentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications aussi bien en nombre qu'en type.  
- Les surfaces dites sous rampant correspondent aux surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans la surface habitable.  
- La position des faux-plafonds est susceptible d'être modifiée lors de l'exécution  
\*Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

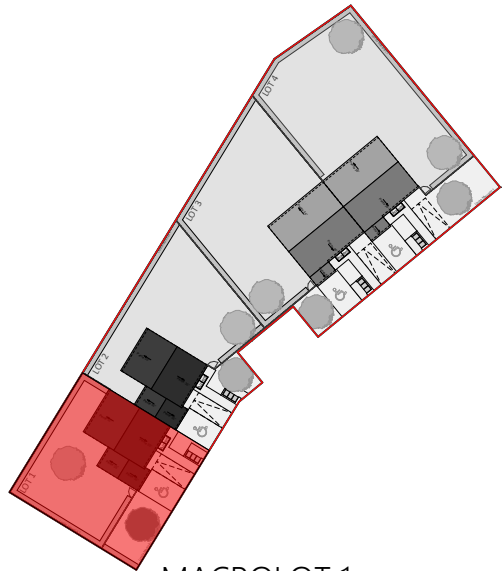




/ LE DOMAINE DE CASTILLE /

LOT 1 - GIRASOL - PLAN D'ETAGE

PLAN DE REPERAGE



MACROLOT 1

TABLEAUX DES SURFACES

| Pièces                   | Surface habitable |           |
|--------------------------|-------------------|-----------|
| Chambre 1                | 10,96 m²          |           |
| Chambre 2                | 9,71 m²           |           |
| Chambre 3                | 10,16 m²          |           |
| Salle de bain            | 5,04 m²           |           |
| Palier                   | 4,10m²            |           |
|                          |                   |           |
| SURFACE HABITABLE TOTALE |                   | 81,66m²   |
| Surfaces annexes         |                   |           |
|                          |                   |           |
| Garage                   |                   | 14,04 m²  |
| Jardin 1                 |                   | 97,90 m²  |
| Jardin 2                 |                   | 168,84 m² |
| SURFACE DU TERRAIN       |                   | 339,00 m² |

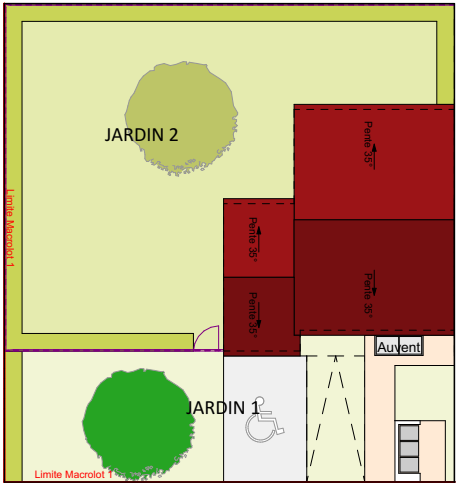
LEGENDES

|     |                 |    |                   |     |                    |
|-----|-----------------|----|-------------------|-----|--------------------|
| Cui | Cuisson         | LV | Lave-vaisselle    | PL  | Placard            |
| Fri | Réfrigérateur   | LL | Lave-linge        | VR  | Volet roulant      |
|     |                 |    |                   | VRE | Electrique         |
|     | Radiateur       |    | Pompe à chaleur   |     | Tableau électrique |
|     | Sèche serviette |    | Chaudière / Balon |     | Gaine technique    |

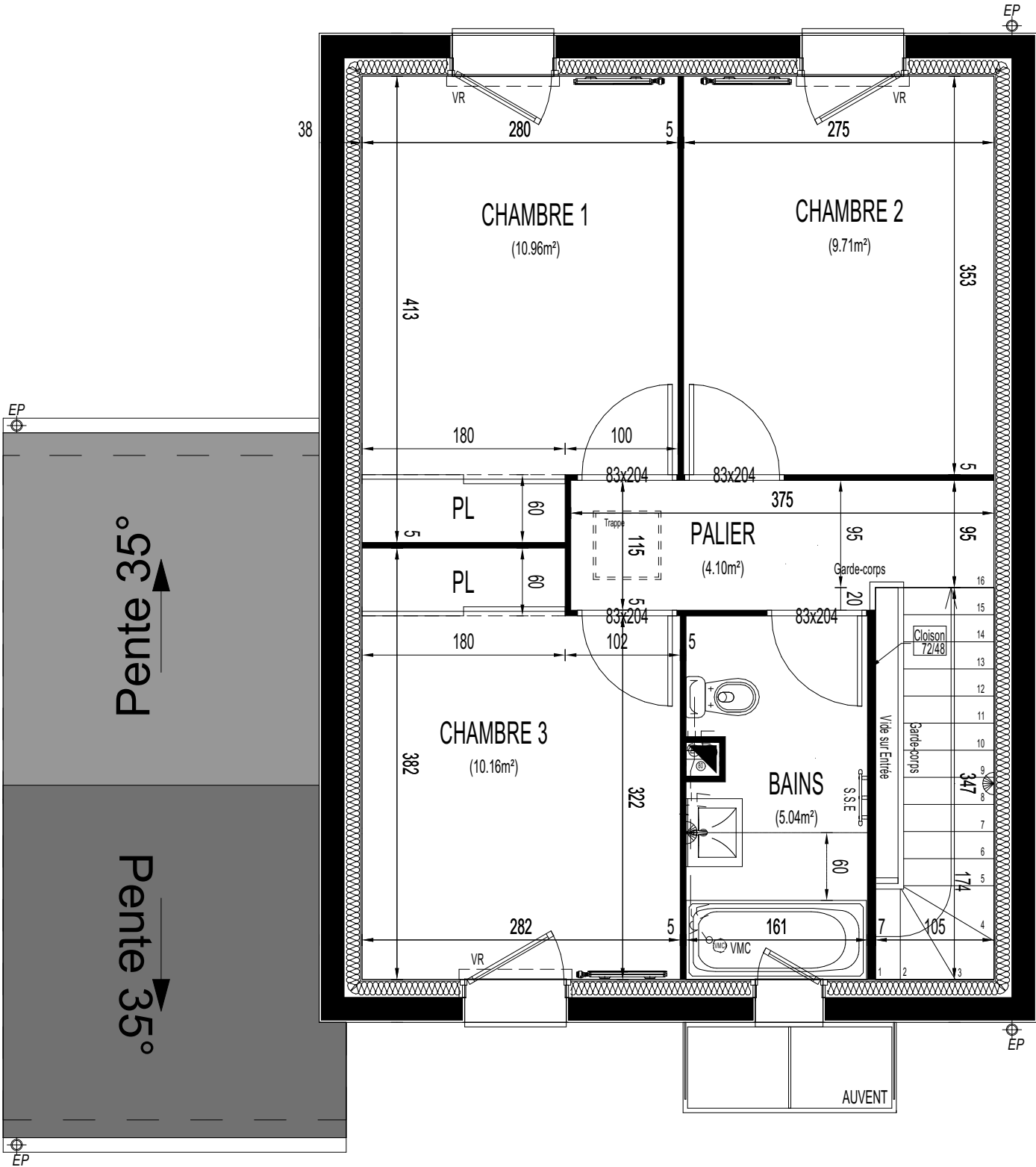
Echelle : 1:50

07/11/2025

Indice : 0



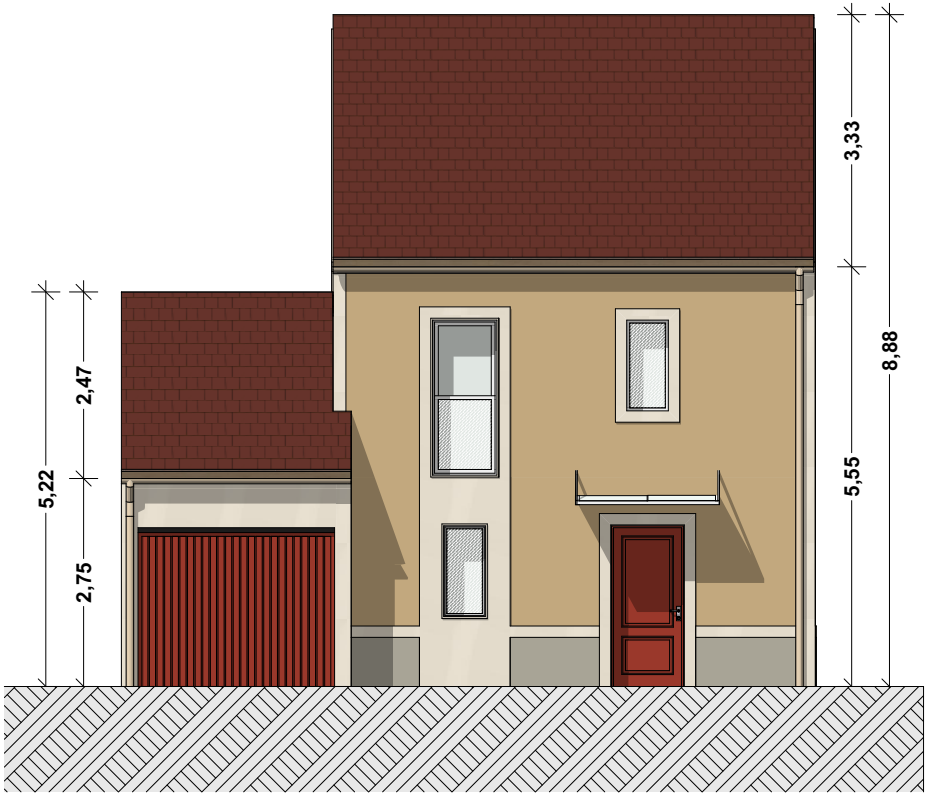
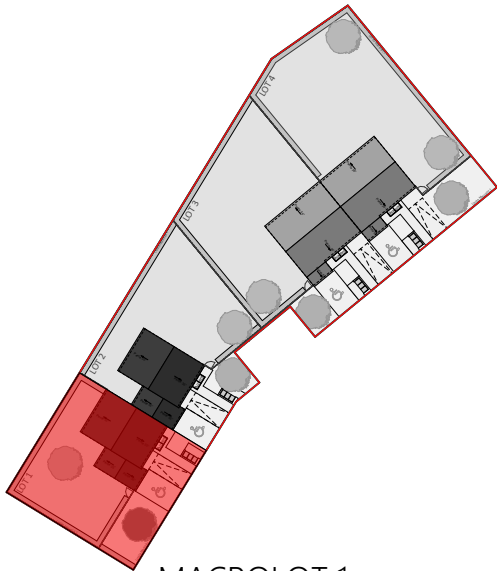
Echelle : 1:300



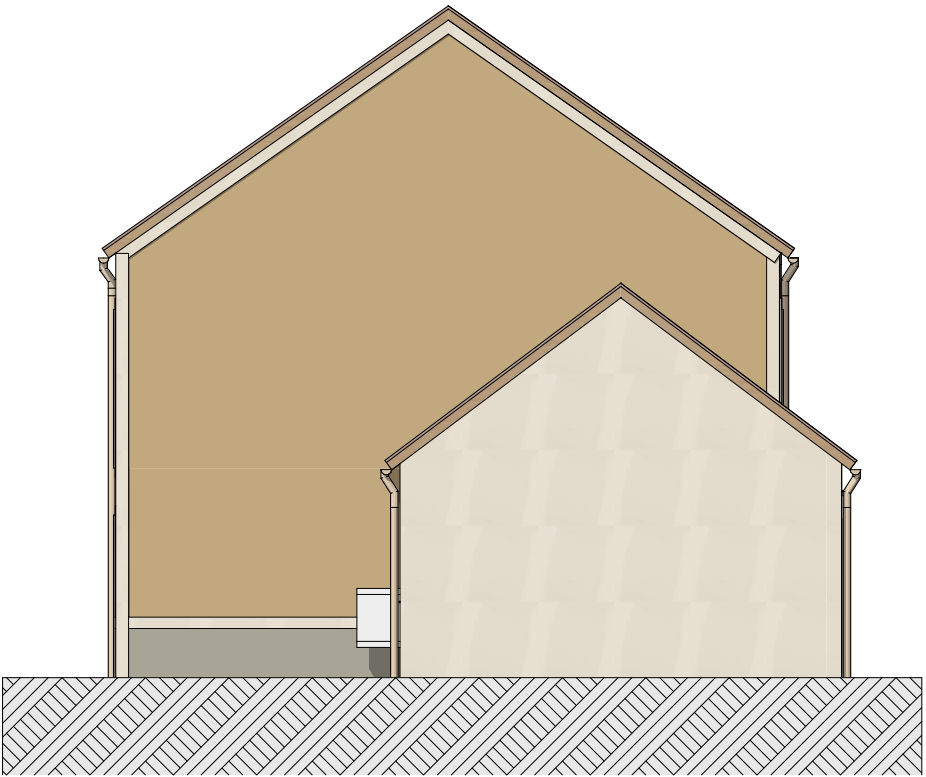
NOTA :

- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.
- Les cotes et surfaces sont données sont soumises aux tolérances réglementaires.
- Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.
- Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.
- La surfaces des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.
- Les plantations figurant sur le plan de représentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications aussi bien en nombre qu'en type.
- Les surfaces dites sous rampant correspondent aux surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans la surface habitable.
- La position des faux-plafonds est susceptible d'être modifiée lors de l'exécution
- \*Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

0 0.5 1 2



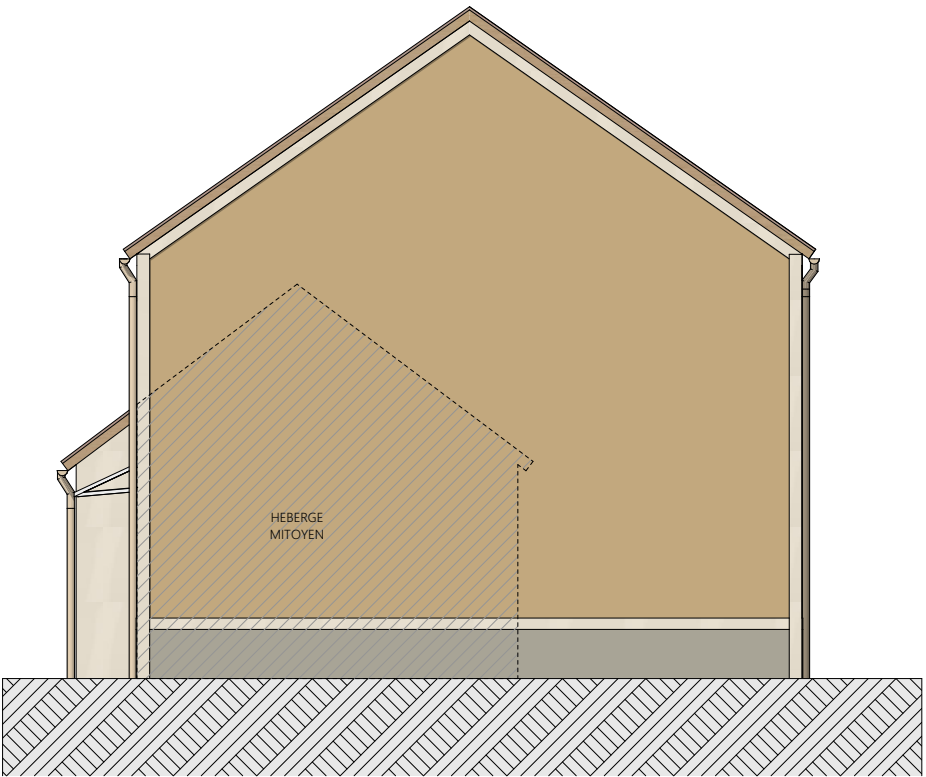
FACADE AVANT



FACADE GAUCHE



FACADE ARRIERE



FACADE DROITE

Nota : Ce pignon est mitoyen avec la maison voisine et donc non enduit au droit de cette jonction.

NOTA :

- En fonction des nécessités techniques et/ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan.
- Les cotes et surfaces sont données sont soumises aux tolérances réglementaires.
- Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif.
- Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.
- La surfaces des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.
- Les plantations figurant sur le plan de représentation du lot sont indicatives et pourront faire l'objet de modifications aussi bien en nombre qu'en type.
- Les surfaces dites sous rampant correspondent aux surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans la surface habitable.
- La position des faux-plafonds est susceptible d'être modifiée lors de l'exécution
- \*Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

